

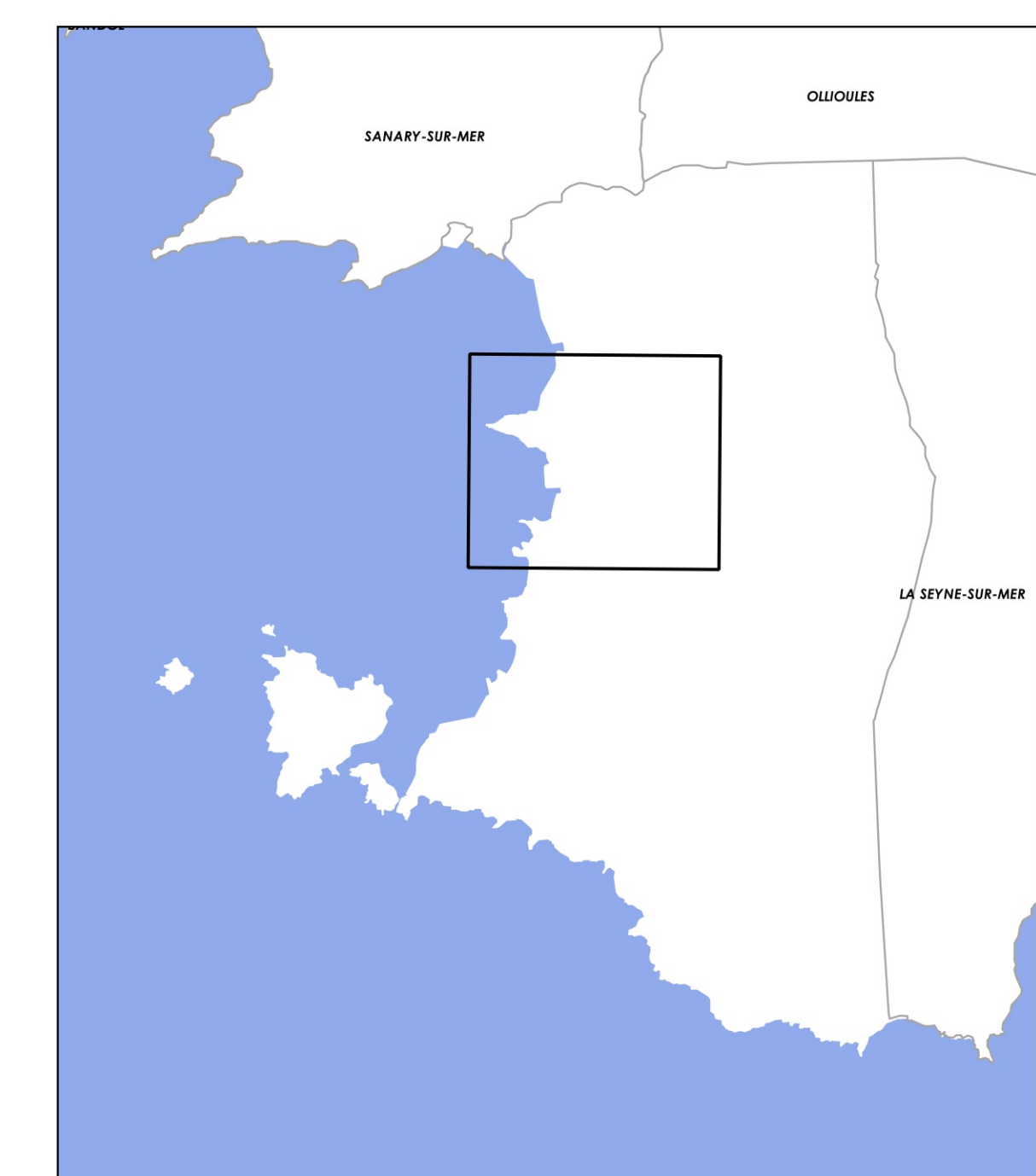
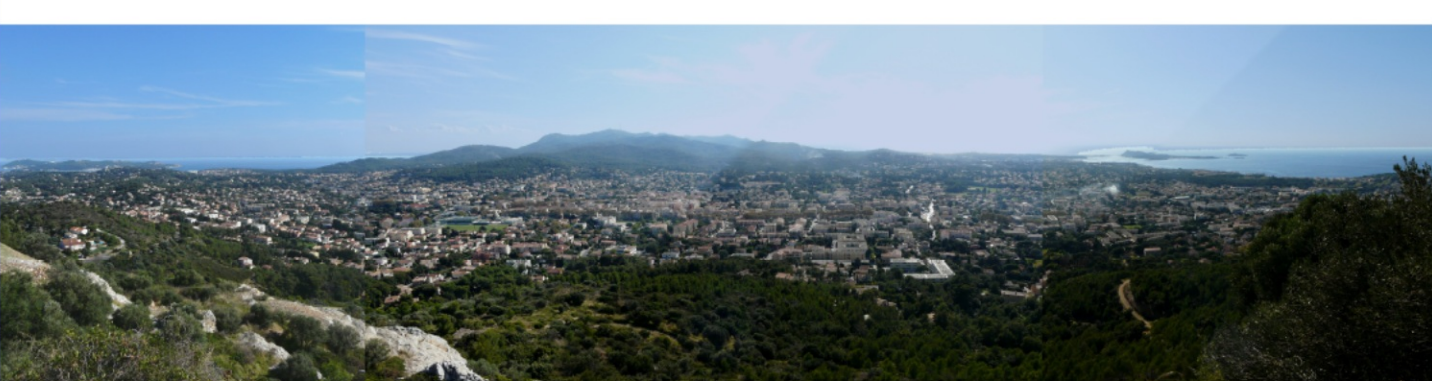
PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1

4-1.b PLAN DE ZONAGE 2G (OUEST)

Approbation du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2015
Modification simplifiée n°1	Prescrit par arrêté municipal n°10801 du 14 novembre 2017 Délibération du Conseil Métropolitain en date du 27 mars 2018
Déclaration d'utilité publique n°1	Arrêté préfectoral du 9 octobre 2024 Prescrit par arrêté métropolitain n°AP 24/165 du 04 décembre 2024
Modification n°1 du PLU	Approuvé par délibération de l'Assemblée Métropolitaine de décembre 2024

Cachet de la mairie



Légende

- Limite et nom de zone du PLU
 Espace boisé classé (EBC)
 Linéaires commerciaux à préserver
 Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 Secteur de programme d'aménagement d'ensemble (PAE)
 Zone d'aménagement concerté (ZAC)
 Périmètre de programme de logements sociaux (SMS)
 Emplacement réservé logement social
 Emplacements réservés (ER)

Eléments identifiés au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du CU

- A1 - Ensemble "bâtiments et parc de caractères" et les "espaces à grands jardins" (zone UJ)
- B - Éléments bâtis intéressants
- ▲ Espaces verts à protéger - ponctuel
- C - Espaces verts à protéger (EVP) / Éléments végétaux remarquables
- Espaces verts à protéger - alignement
- D - Cône de vue remarquable
- D+ - Espaces à planter

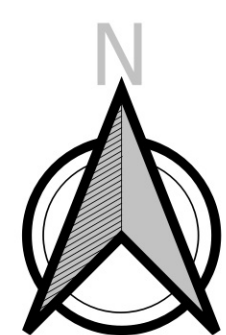
 Zone Non Aedificandi

Risque Inondation

- Synthèse du plan de prévention du risque inondation
- Champ d'expansion des crues

Eléments portés à titre indicatif

- Espace proche du rivage
- Zones archéologiques
- Périmètre de protection rapprochée du Puits de Pépiole (captage d'eau)



Echelle : 1 / 2000ème

